

AVENANT N°3 – MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA COMMUNE D'ORNEX

Lot n°1 – Prestations de nettoyage courant et occasionnel des locaux et prestations occasionnelles

Pour faire suite à la notification du marché faite à l'entreprise : LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE
ZAC de Monternoz
100 rue du Thioudet
01960 PERONNAS

Par la commune d'Ornex - représentée par M. Olivier GUICHARD, Maire.

ARTICLE 1 : Objet du marché initial

Le présent marché a pour objet le nettoyage des locaux de la Commune d'Ornex.

Le lot n°1 attribué à l'entreprise LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE concerne le nettoyage courant et occasionnel des locaux et prestations occasionnelles.

ARTICLE 2 : Objet de l'avenant n°3

Le présent avenant n°3 porte sur l'ajout en prestations courantes du nettoyage deux fois par semaine des sanitaires et une fois par semaine des bureaux, de la cuisine, des vestiaires et de la circulation du Centre technique Municipal (CTM).

Le présent avenant porte également sur l'augmentation du **montant maximum de l'accord cadre à bons de commande à 100 000 € HT annuel** contre 90 000 € HT annuel dans le marché initial.

ARTICLE 3 : Montant de l'avenant

Les modifications apportées à l'article 2 s'élèvent à 279,50 € HT soit 335,40 € TTC mensuel pour le nettoyage du CTM.

ARTICLE 4 : Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont inchangés.

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

ARTICLE 5 : Conditions de l'avenant

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

À Ornex, le

LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE

Le Maire,

Olivier GUICHARD